



Commune de Soyhières

CONTRAT DE LOCATION DE LA HALLE DE GYMNASTIQUE ET DES LOCAUX ANNEXES

Propriétaire Commune de Soyhières
Rte de France
2805 Soyhières
www.soyhieres.ch 032 422 02 27

Locataire Nom, prénom, société _____
représenté par _____
Adresse _____
Tél / Mail _____ / _____

Date de la réservation _____ de _____ h à _____ h

Motif de la réservation _____

Locaux désirés

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Halle de gymnastique |
| <input type="checkbox"/> | Salle 1er étage |
| <input type="checkbox"/> | Cuisine avec mêts cuisinés |
| <input type="checkbox"/> | Cuisine sans mêts cuisinés |
| <input type="checkbox"/> | Douches |

Equipements désirés

- | | |
|--------------------------|---------------------|
| <input type="checkbox"/> | Scènes et barrières |
| <input type="checkbox"/> | Rideaux et supports |
| <input type="checkbox"/> | Tables _____ |
| <input type="checkbox"/> | Chaises _____ |
| <input type="checkbox"/> | Vaisselle _____ |

Le locataire s'engage à respecter le règlement de gestion et d'utilisation des locaux de la halle de gymnastique et de ses annexes

Les clés seront remises au début de la location par le responsable et rendues à la fin de la location à la même personne qui contrôlera la remise en état (concierge ou secrétariat communal)

Caution fr. 200.- pour le bâtiment et fr. 50.- pour la clé.

Si les travaux de remise en état n'ont pas été effectués correctement, la commune s'en chargera aux frais des locataires.

Le locataire doit se procurer des sacs taxés SEOD à ses frais pour l'élimination des déchets.

En cas de renoncement après signature du contrat, un montant forfaitaire de Fr. 100.- sera facturé au signataire si la dénonciation n'est pas effectuée 7 jours avant la manifestation.

Le présent contrat est signé en deux exemplaires.

Soyhières, le _____

Au nom du Conseil communal de Soyhières

Le locataire
